



Sciences et Medecine - SCIENCE ET MEDECINE - EUROPE / BELGIQUE - DECLARATION DE LA COMMISSION DES CONFERENCES EUROPEENNES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENE : DANS LA RECHERCHE SUR LES CELLULES STAMINALES EMBRYONNAIRES « QUE LA SCIENCE NE S'OPPOSE PAS AUX DROITS DE L'HOMME »

Rome (Agence Fides) – « Le refus de l'utilisation des embryons humains et des cellules souches embryonnaires pour des raisons de nature morale et anthropologique ne veut pas être une attaque à la recherche scientifique, mais elle veut assurer que la science ne s'oppose pas aux droits de l'homme ». C'est ce qu'a déclaré le Secrétaire général de Commission des Conférences Episcopales de la Communauté Européenne (COMECE), Mgr Noel Treanor, à propos de la présentation des directives de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, présentées à la commission Européenne. Mgr Treanor déclare qu'il n'est pas possible d'accepter les directives proposées par la Commission Européenne, étant donné qu'elles augmenteraient le nombre déjà élevé des problèmes d'ordre moral concernant ce délicat problème et cet argument toujours plus actuel, car elles touchent la destruction de l'embryon humain. C'est pour cette raison que cela n'est pas permis, dans de nombreux Pays membres de l'Union Européenne. « Nous souhaitons que les progrès scientifiques apportent rapidement de nouvelles thérapies disponibles pour soigner des maladies incurables jusqu'à présent. Par exemple, des études prometteuses sont en cours sur les cellules souches adultes avec un haut potentiel thérapeutique, et elles auraient besoin des fonds de l'Union Européenne. Dans le même temps, il n'est pas encore clair si la recherche sur les cellules souches humaines embryonnaires conduira un jour à des thérapies efficaces. Il est fondamental de rappeler que la vie humaine a une valeur intrinsèque et absolue dans n'importe quelle phase de son développement, et qu'elle ne doit pas être utilisée comme 'matériel brut'. La fin ne justifie pas les moyens » déclare Mgr Treanor, qui souhaite que le Conseil des Ministres décide de ne pas utiliser les fonds communs de l'Union Européenne pour ce type de recherche. (AP)

(Agence Fides, 14 juillet 2003, 29 lignes, 327 mots)